LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION

CAVAILLON – Vaucluse (84)

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Pour l'espace restauration-buvette du centre aquatique de plein air situé sur la commune de Cavaillon
Période : du samedi 11 juin au dimanche 04 septembre 2022.

Objet :
Dans le cadre de ses compétences, Luberon Monts de Vaucluse Agglomération gère un centre aquatique de plein air situé rue des Félibres à Cavaillon. Entièrement rénové et accessible à tous, il comprend dans son enceinte, un espace restauration-buvette tout équipé de 31 m2 entouré d'une terrasse d'environ 100M², en partie couverte d'une pergola. Idéalement implanté, le long des plages du grand bassin, l'aménagement et les équipements de ce local permettent d'accueillir une activité de petite restauration pour les usagers du site (accès baigneurs).

Luberon Monts de Vaucluse recherche un exploitant doté d'une expérience avérée dans le domaine de la petite restauration. L'espace restauration-buvette est ouvert aux jours et horaires du centre aquatique.

Durée de la convention :
La saison (du 11 juin au 04 septembre 2022)

Montant de la redevance d'occupation saisonnière annuelle :
3 000 € charges incluses (environ 12 semaines d'exploitation).

Conditions d'exploitation :
- Pas de licences 'débit de boissons'. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur le site. La vaisselle (contenant et verre) sera incassable.
- La gestion des déchets sur le site sera exemplaire.
- La convention est exclue du champ d'application des baux commerciaux.
- Les candidats pourront être reçus par la personne publique aux fins d'un entretien.

Pièces à fournir à l'appui de la candidature :
- Une lettre de candidature présentant le porteur de projet, son statut et sa motivation.
  Une proposition de carte variée de type snacking.
- Un Curriculum Vitae (formation initiale et expérience professionnelle).
- Une déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat est à jour des ses obligations fiscales et sociales et qu'il dispose de l'ensemble des autorisations requises pour exercer l'activité demandée (notamment formation hygiène alimentaire HACCP).
- La preuve d'une assurance professionnelle.

Le dossier complet devra être envoyé **avant le jeudi 26 mai 2022 – 12h.**
à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
par courrier recommandé : 315, Avenue Saint Baldou - 84300 CAVAILLON
ou contre récépissé possible à la même adresse.

Renseignements : communication@c-lmv.fr